

N° 5

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES

**OBJET :**  
Rapport sur l'eau au titre de  
l'exercice 2023

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance ordinaire du 5 décembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 décembre à 20 heures

Le nombre des Conseillers  
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement  
convoqué le 29 novembre 2024, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch,  
sous la présidence de M. THORY, Maire.

**Présents :**

M. BRIANCHON, Mme NOACHOVITCH, M. SAURAY, M. DAUX, Mme  
DUHALDE, M. DALOYAU, Mme BERRA, M. GUIRAUDET, Mme  
QUIRET, M. GALLIMIDI, M. CUSMANO, Mme ANGELO, M.  
ARNOULT, Mme HAGEGE-RADUTA, M. GELLER, M. WISS, Mme  
BODILSEN, M. ESKENAZI, Mme CHENET, M. BOUTRON, M. ZUILI.

**Absents excusés :**

Mme SOUMAT ..... Procuration à M. DAUX  
Mme DAUBELCOUR ..... Procuration à M. DALOYAU  
Mme CHARBONNIER ..... Procuration à M. SAURAY  
Mme GROSJEAN ..... Procuration à Mme HAGEGE RADUTA  
M. TAYBI ..... Procuration à M. GELLER  
M. AVEAUX..... Procuration à M. WISS  
Mme BOEHM..... Procuration à Mme DUHALDE  
M. LAYAIDA ..... Procuration à M. BRIANCHON  
Mme PHILIPPON  
Mme BONNET-CHAMBON ..... Procuration à M. ZUILI  
M. DUCHÊNE ..... Procuration à M. ESKENAZI

**Absents :**

M. RAUMEL  
Mme DARROUX

**Secrétaire de séance :**

Véronique BERRA

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles  
le : 11 DEC. 2024

Publiée le : 11 DEC. 2024

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Montmorency le : 11 DEC. 2024

Pour le Maire et par délégation  
Le D.G.A.S.  
Anne-Marie SORET



« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai  
de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville,  
cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :  
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;  
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 DECEMBRE 2024

## D É L I B É R A T I O N N ° 5

**OBJET : RAPPORT SUR L'EAU AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'obligation faite aux communes par l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales de présenter chaque année le rapport annuel des services de l'eau,

Vu le rapport adressé par le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF)

Vu l'exposé présenté en Commission Consultative des Services Publics Locaux du 6 novembre 2024

Vu l'exposé présenté en Commission du Cadre de Vie, de l'Urbanisme, des Infrastructures, des Transports et de l'Environnement du 21 novembre 2024,

Vu la note de présentation et sur rapport de M. DAUX,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité,**

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2023 du SEDIF.

CLOS ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Véronique BERRA**  
Secrétaire de séance



**Maxime THORY**  
Maire de Montmorency